

Lac-Etchemin, 1^{er} avril 2006

Réflexion du Père Pierre Mastropietro à la lecture de la lettre du 22 février 2006 de Mgr Prendergast aux Fils de Marie. Les observations du Père Pierre ont été insérées au fur et à mesure dans le texte de cette lettre afin d'en faciliter le suivi et la compréhension:

**ARCHDIOCESE
OF HALIFAX**

Halifax, Nouvelle-Ecosse, le 22 février 2006

Chers Fils de Marie,

Que la paix et la joie du Seigneur soient avec vous en abondance!

À l'occasion de la fête de la Chaire de saint Pierre, je désire renouer la communication avec vous après une période d'attente pour un moment favorable. Plusieurs raisons m'amènent à considérer que c'est maintenant un moment favorable pour reprendre contact et vous écrire.

La lettre du 22 février 2006 de Son Excellence Monseigneur Terrence Prendergast, s.j., Archevêque de Halifax et Commissaire pontifical pour les Fils de Marie, expédiée la veille de la fête de la Chaire de saint Pierre au Père Éric Roy, Supérieur général de la Communauté, survient au lendemain d'un silence de plus de six mois. Nous avons respecté ce silence, même si une promesse d'appel téléphonique de la part du Commissaire pontifical au Père Éric avait été annoncée dès son retour de Rome d'août 2005.

Six mois ont passé sans interrogation de notre part, tellement occupés que nous sommes aux besoins des âmes qui réclament nos services religieux. La joie de voir ce réveil et ce retour à Dieu nous soutient toujours dans notre apostolat tel qu'il est demandé par Vatican II.

Mgr Prendergast était toujours assuré de nous trouver au poste non seulement en la fête de la Chaire de saint Pierre, mais en tout temps, car nous sommes toujours de fidèles disciples de l'Église de Pierre qui évolue selon le Plan du Père, annoncé depuis des millénaires en l'«Apocalypse» de saint Jean. Mais ceux qui sont appelés à ouvrir les voies ne sont-ils pas toujours incompris, méprisés, frappés d'interdits?

LA PRIÈRE DE LA DAME DE TOUS LES PEUPLES

Monseigneur continue sa lettre en abordant le point de la Prière de la Dame de Tous les Peuples:

En premier lieu, je veux dégager quelques conséquences découlant d'un changement survenu dans la dévotion à la Dame de tous les Peuples, suite à ma demande que vous cessiez de dire publiquement la prière qui est au coeur de cette dévotion.

En résumé, la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF) a fait savoir aux évêques des Philippines et à d'autres évêques, incluant l'évêque de Haarlem, qu'elle ne considère pas pastoralement opportun qu'une partie de la prière qui décrit la Dame de tous les Peuples comme «celle qui fut un jour Marie » soit récitée à haute voix.

Le Commissaire pontifical évoque ici l'intervention récente de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF) au sujet de la Prière de la Dame de Tous les Peuples, recommandant de ne pas réciter à haute voix la partie de la Prière «qui fut un jour Marie», pour un motif d'«opportunité pastorale».

Il est permis de se demander ici jusqu'où il est possible, en conscience, de placer l'application concrète de la notion d'« opportunité pastorale», dans l'échelle des valeurs ecclésiales... L'imposition de la part de la CDF à de nombreux évêques, dont ceux des Philippines et de Haarlem, d'omettre la récitation d'une partie essentielle de la Prière de la Dame de Tous les Peuples ne peut que susciter une vive interrogation, alors que sont toujours plus nombreux de par le monde entier ceux qui peuvent témoigner de l'authenticité de la Prière et des Messages de la Dame.

MGR JOZEF MARIANUS PUNT

Monseigneur Prendergast poursuit en faisant référence au récent texte officiel publié par le diocèse de Haarlem:

Monseigneur Punt a donné son assentiment à cette considération, comme vous pouvez le constater par le texte donné en annexe et qui provient du site web qui traite officiellement de la dévotion. Le Diocèse signale que la

voyante elle-même témoigne que lorsqu'une conviction entre en conflit avec les désirs de l'autorité ecclésiastique, l'obéissance à l'autorité doit prévaloir (ANNEXE 1).

Il est tout même étonnant de constater que Mgr Prendergast recourt soudainement, par le biais d'un texte publié par l'Ordinaire du diocèse du lieu des apparitions de la Dame de la Dame de Tous les Peuples, au témoignage de la voyante pour appuyer ses dires. Il est étonnant aussi qu'il puisse adhérer à un seul message transmis par Ida, dont l'interprétation ici est plus que discutable, et qu'il ne fasse pas mention également, avec la même spontanéité, de tous les autres messages de la Dame, plus spécialement ceux adressés de façon explicite à tous les théologiens et représentants de l'Église de Rome...

Consciemment ou non, en tirant hors de son contexte cette phrase attribuée à Ida, le Commissaire pontifical expurge la Prière de la Dame de Tous les Peuples d'une partie de son Mystère.

La Dame n'a-t-Elle pas tant de fois répété la nécessité de réciter la Prière dans son intégralité, de n'en rien changer et de n'en rien retrancher? La Dame n'aurait-Elle pas plutôt exigé l'obéissance tant de la part de l'Autorité ecclésiastique que de celle des petits?

Voici quelques extraits des Messages de la Dame de Tous les Peuples qui invitent à la réflexion sur ce point:

1. 29^e vision, 28 mars 1951 (p. 185):

«“(…) Mais le Fils veut être obéi. Sa volonté doit être faite. (...) C'est ainsi qu'il faudra que l'Image soit répandue. Quant au texte de la Prière que je t'ai dictée, rien n'y saurait être changé.”

«Et la Dame répète la Prière dont le texte, au fur et à mesure des paroles, s'imprime devant moi. Les mots “à Présent” (Envoie à présent) et “TOUS” (la Dame de TOUS les Peuples) sont soulignés. Elle précise: “ ‘QUI FUT UN JOUR MARIE’ doit rester ainsi.”»

2. 30^e vision, 1^{er} avril 1951 (p. 188):

«J'ai dit: “La théologie doit céder le pas aux affaires de mon Fils.” Voilà ce que j'ai voulu faire entendre aux théologiens: “Théologiens, le Fils, pour son affaire, ne cherche que ce qui est petit et simple. Croyez, vous aussi, à cette

petitesse et à cette simplicité que vous enseignez aux autres. Croire avec simplicité!”»

3. 41^e vision, 6 avril 1952 (p. 217):

«Dis aux théologiens que je ne suis pas satisfaite des modifications qu’ils ont apportées à la Prière. QUE LA DAME DE TOUS LES PEUPLES, QUI FUT UN JOUR MARIE, SOIT NOTRE AVOCATE: cela doit rester ainsi.»

4. 45^e vision, 20 mars 1953 (p. 231):

«La Dame de Tous les Peuples promet de donner la Paix, la vraie Paix. Mais les peuples, avec l’Église – entendez bien: avec l’Église – devront dire ma Prière cette année-ci.»

Ce texte officiel, disponible en anglais, en italien et en d’autres langues mais pas en français, est annexé à cette lettre en anglais et en italien, accompagné d’un commentaire du Dr Mark Miravalle qui a démontré un grand intérêt à cette dévotion (ANNEXE 2).

La déclaration du bureau de l’Évêque et celle du théologien incitent toutes deux à l’obéissance à la demande de la CDF. À partir des discussions que nous avons eues précédemment, vous ne serez pas surpris que je vous rappelle encore l’importance de votre obéissance à l’autorité légitimement constituée dans l’Église: c’est-à-dire les évêques des diocèses où sont situées vos maisons et moi-même comme Commissaire pontifical.

À la lumière du développement sus-mentionné, je suis disposé à modifier ma demande de ne pas réciter la prière à la Dame de tous les Peuples, une demande qui avait été faite de ma propre autorité, à l’incitation et avec l’accord des autorités romaines. Vous pouvez maintenant réciter la prière à la condition de ne pas inclure les mots «celle qui fut un jour Marie».

À QUI LES FILS DE MARIE DOIVENT-ILS OBÉISSANCE?

Le Commissaire pontifical, en faisant sienne la consigne pastorale de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à propos de cette partie essentielle, «qui fut un jour Marie», de la Prière de la Dame de Tous les Peuples, place les Fils de Marie dans une situation très délicate. Ceux-ci se retrouvent inévitablement devant l’obligation, en conscience, de s’interroger quant à la légitimité morale

d'une directive pastorale qui les incite à désobéir à une demande répétée de la Dame.

Les Fils de Marie ont-ils réellement le droit de suivre une directive pastorale contraire à une demande expresse du Ciel? À qui doivent-ils avant tout obéissance: à Dieu ou aux hommes?

Pour les Fils de Marie, souscrire à la permission conditionnelle de Mgr Prendergast de réciter la Prière sans la partie «qui fut un jour Marie» ne saurait être, dans le contexte actuel, que la voie toute grande ouverte au compromis afin de sauvegarder à tout prix l'image de leur avenir sacerdotal et, ainsi, se rendre coupables et complices d'une désobéissance beaucoup plus grave envers la Dame de Tous les Peuples.

RENCONTRES À VENIR...

En second lieu, dans la perspective de ma visite à Rome en mai avec les évêques des provinces de l'Atlantique, j'estime que ce sera une bonne occasion pour moi de rendre compte du mandat de Commissaire pontifical qui en sera rendu à sa troisième année. Nous devrions donc évaluer où nous en sommes rendus dans cette relation, quelles sont vos attentes pour l'avenir et ce que je devrais recommander au Saint-Père et aux dicastères romains lors des rencontres avec leurs dirigeants qui assistent le Saint-Père dans son ministère au service de l'unité.

En parlant récemment avec l'Archevêque de Québec et avec le Nonce apostolique, nous avons convenu de nous rencontrer le mois prochain afin de discuter de la situation présente et de proposer des orientations concernant le ministère exercé par les membres ordonnés des Fils de Marie dans les diocèses de la Province de Québec en général et de l'Archidiocèse de Québec en particulier. Le Cardinal Ouellet et moi, nous inviterons certains d'entre vous à venir nous rencontrer; chacun d'entre vous, cependant, devrait se sentir libre de demander à me rencontrer, pour un bon motif.

«(...) rendre compte du mandat..., évaluer où nous en sommes dans la relation..., quelles sont vos attentes (...)», telles sont, après plus de trois ans de mandat, les considérations de Mgr Prendergast qui, par la même occasion, lance officiellement à tous les confrères de la Communauté une invitation à solliciter une audience afin de le rencontrer «pour un bon motif».

Soulignons ici le fait que, dans un autre mot plus informel, Mgr Prendergast précise au Père Éric qu'aux rencontres prévues le 13 mars 2006 il peut être accompagné par le confrère de son choix, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un ancien Supérieur général. Étrange contraste avec la démarche officielle de la lettre du 22 février 2006, dans laquelle le Commissaire pontifical semble inviter tous les Fils de Marie à une reprise du dialogue avec lui...

UNE NEUVAINES ADRESSÉE À SAINT FRANÇOIS XAVIER...

Mgr Prendergast invite les Fils de Marie à se joindre à lui pour une neuvaine:

En troisième lieu, vous savez peut-être que cette année est une Année jubilaire célébrant le 500e anniversaire de la naissance de saint François Xavier, co-patron des missions avec sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face. Il est d'usage en plusieurs endroits de faire la Neuvaine de grâce—du 4 au 12 mars—neuvaine adressée à François Xavier afin d'obtenir les faveurs divines. Si vous le voulez bien, je vous prie de vous joindre à moi en faisant cette neuvaine, demandant la grâce de la réconciliation dans nos esprits et l'établissement entre nous d'une relation de collaboration positive. Les détails de la Neuvaine de grâce sont annexés pour votre information et éventuellement pour votre usage (ANNEXE 3).

Le Commissaire pontifical invite les Fils de Marie à la prière, plus particulièrement à la récitation d'une neuvaine adressée à saint François Xavier, pour demander la grâce de la réconciliation et l'établissement d'une relation de collaboration positive...

L'invocation d'une grâce de réconciliation et de collaboration entre frères qui veulent vivre ensemble et être unis est certes une chose juste et bonne. Mais n'est-ce pas là aussi et avant tout l'Oeuvre et la Mission de la Dame de Tous les Peuples qui vient en ce monde pour faire de l'Église «une seule Communauté» en vue du Royaume? Si seulement on avait su accepter d'obéir à Sa demande et de réciter Sa Prière, telle qu'Elle nous l'a enseignée...

EN TERMINANT...

En terminant, laissez-moi vous dire que vous êtes souvent dans mes pensées et mes prières et que je compte sur vos prières. En cette fête qui célèbre l'unité que saint Pierre et ses successeurs représentent pour l'Église par le ministère pétrinien de l'enseignement et de l'autorité, laissons-nous converger plus étroitement les uns et les autres dans l'unité de l'esprit et du coeur.

Sincèrement votre dans le Christ,

**+ Terrence Prendergast, S.J.
Commissaire pontifical**

«Obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes», voilà ce qui pourrait être un bon point de départ pour converger avec les Fils de Marie dans le sillage de l'Apôtre saint Pierre et des autres Apôtres vers un meilleur point d'arrivée... Mais, à défaut de ce bon point de départ, on peut quand même remercier le Ciel pour la nécessaire croisée de chemins qui, dans l'infinie Sagesse et Bonté du Plan divin, marque la naissance de l'Église de Jean, pour le renouvellement de celle de Pierre.

Père Pierre Mastropietro, o.ff.m.

c.c. Qui de droit